



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 18 décembre 2024
CR N° 20**

Présent (es) : Mesdames CHENAF Sandrine - VANEY Nolwenn – CORMERAIS Martine
Messieurs GILBERT Cédric – PALLARES Laurent

Excusé(es) : Messieurs BOULLE Thomas - BREANT Théo (75) – BOTTONI Pierre - COUDURIER Julien
Mesdames COLLE Valérie - HACENE Marie - TORTORA Sandrine

La COC souhaite à tous les clubs de belles fêtes de fin d'année.
On se retrouve pour la suite de la saison en 2025.

COURRIERS AUX CLUBS

NOGENT : Base de données non mise à jour. Amende suit

VITRY : la COC annule l'amende du CR n°19.

A TOUS LES CLUBS :

La COC vous rappelle qu'il faut saisir vos conclusions pour le week-end du 11-12 janvier rapidement.

TOURNOIS MINI-HAND

CA BOISSY HB	19 janvier
US IVRY HB	26 janvier
ENTENTE PLESSEENNE HB	09 février
US FONTENAY HB	09 mars
MAROLLES HB	09 mars
CSM BONNEUIL HB	16 mars
US ORMESSON	16 mars
HBC CACHAN	23 mars
CA L'HAY LES ROSES HB	30 mars
VILLENEUVE ABLON HB	6 avril
CS VALENTON	27 avril
US CRETEIL HB	4 mai
VILLIERS EC HB	4 mai
ES SUCY HB	11 mai
ELAN CHEVILLY LARUE	18 mai
HBC CHENNEVIERES	18 mai
RSC CHAMPIGNY	25 mai
CHB BRY	15 juin

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE

Rencontre Marolles HB 2 / CA Boissy HB du 18-19/01/25 :

Suite à l'indisponibilité du gymnase de Marolles, la COC donne son accord pour l'inversion de cette rencontre. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand. Merci au club de Boissy de saisir la conclusion.

3^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre ASA Maisons-Alfort HB 3 / HBC Arcueil du 15/12/24 :

Maisons-Alfort : Votre équipe n'étant pas présente à l'heure de la rencontre, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé

4^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Paris UC 4 / Stade Français HB 2 du 08/12/2024 :

La COC accepte le report de cette rencontre suite à des problèmes de fuites d'eau sur le terrain. Merci de jouer cette rencontre avant le 09/02/2025. **RAPPEL**

Rencontre Martigua SCL 2 / Stade Français HB 2 du 15/12/2024 :

La COC accepte le report de cette rencontre suite à des problèmes d'éclairage du terrain. Merci de jouer cette rencontre avant le 09/02/2025.

5^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Marolles HB 3 / HBC Arcueil 3 du 18/01/2025 :

La COC donne son accord pour l'inversion suite à l'indisponibilité de la salle de Marolles. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand. Merci au club d'Arcueil de saisir la conclusion.

MOINS DE 18 ANS

EXCELLENCE POULE B

Rencontre HBC Choisy Le Roi / US Ivry HB 3 du 11/01/25 :

Merci au club d'Ivry de répondre au club de Choisy dans Gesthand.

2^{ème} DIVISION

Rencontre US Alfortville HB 2 / Paris SG HB 5 du 14/12/24 :

PSG : vous avez match perdu par pénalités sportive et financière pour avoir fait jouer un joueur trop jeune (2012). Amende suit.

MOINS DE 15 ANS

HONNEUR POULE B

Rencontre CHB Bry / Réveil de Nogent HB 2 du 14/12/24 :

Merci au club de Nogent de confirmer le score du match.

2^{ème} DIVISION POULE B

Rencontre US Créteil HB 4 / US Ivry HB 3 du 15/12/24 :

Le dossier est transmis aux instances concernées.

MOINS DE 13 ANS

1^{ère} DIVISION

Rencontre Marolles HB / ES Sucy HB du 18/01/25 :

La rencontre se jouera le samedi 18 janvier 25 à 15h15 au gymnase du Piple à Sucy en Brie.

3^{ème} DIVISION

Rencontre CA Boissy HB / US Alfortville HB 2 du 14/12/24 :

Boissy : Pas d'officiel responsable sur la FDME. Amende suit.

4^{ème} DIVISION POULE B

Rencontre ES Sucy HB 2 / HBC Cachan 2 du 18/01/25 :

Merci au club de Cachan de répondre au club de Sucy sur Gesthand.

MOINS DE 11 ANS

EXCELLENCE

Rencontre Villeneuve / Saint-Mandé du 14/12/24 :

Villeneuve : votre équipe n'étant pas présente à l'heure de la rencontre, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

1^{ère} DIVISION

Rencontre Marolles HB / CHB Bry du 14/12/24 :

Marolles : Joueuse non qualifiée à la date de la rencontre. Match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

2^{ème} DIVISION

Rencontre Réveil de Nogent HB 2/ US Ormesson du 14/12/24 :

Ormesson : Votre équipe ne s'étant pas déplacée. Vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Martigua SCL / HBC Arcueil / Thiais HBC du 14/12/2024 :

Suite à l'annulation de la rencontre par l'arbitre, la COC donne son accord pour le report de cette rencontre. Cette rencontre est à jouer avant le 09/02/2025

MOINS DE 15 ANS

EXCELLENCE :

Poule A

Rencontre US Alfortville / Paris UC 2 du 08/12/2024 :

Merci au club du Paris UC de confirmer le score de la rencontre et merci au club d'Alfortville de transmettre la FDME avant. **RAPPEL**

HONNEUR :

Poule A

Rencontre ES Sucy / CS Valenton du 18/01/2025 :

La rencontre aura lieu le samedi 18 janvier 2025 à 16h30 au gymnase du Piple à Sucy en Brie.

MOINS DE 13 ANS

EXCELLENCE :

Rencontre US Alfortville HB / Réveil de Nogent HB du 11-12/01/2025 :

Merci au club de Nogent de répondre à la demande de report dans Gest'hand. **DERNIER RAPPEL**

Rencontre HBC Choisy le Roi / CA L'Hay les Roses HB du 11-12/01/2025 :

Merci de proposer une nouvelle date dans Gest'hand.

MOINS DE 11 ANS

HONNEUR :

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre / Villiers EC HB du 14/12/2024 :

Pouvez-vous nous expliquer comment s'est déroulée la rencontre sans arbitre ?

La Présidente de la COC 94

Nolwenn VANEY



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.